

## **AVIS PUBLIC**

*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 53.11*

### **RÈGLEMENT 267-19 ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que :

Le Règlement #267-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'apporter des corrections aux dispositions du document complémentaire relatives à l'implantation de résidences en zone agricole, aux zones à risques de glissements de terrain et à l'abattage d'arbres

Est entré en vigueur le cinquième jour du mois de juin deux mil dix-neuf.

**DONNÉ** à Louiseville, ce dix-septième jour de juin deux mille dix-neuf (2019-06-17).



**Janyse L. Pichette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière**